



Ne pas diffuser

**Ce document doit encore faire l'objet
d'une décision du Conseil communal
le 18 juin 2020**

RAPPORT N° 04/2020 AU CONSEIL COMMUNAL

**Réponse à la motion de M. Jérôme Christen, intitulée
« Pour des toilettes décentes, en suffisance et l'égalité
des droits au pipi »**

Rapport sur le préavis n°4/2020

Réponse à la motion de M.Christen "Pour des toilettes décentes, en suffisance et l'égalité du droit au pipi"

Présents:

- Clement Toluoso (DA),
- Guillaume Pilloud (UDC),
- Peter Keller (PLR),
- Bryan Pilet (VL),
- Colin Wahli (Vert, président rapporteur),

Représentants de l'administration

- Jérôme Christen (municipal),
- Georges Garanis (DEP)

Absents: Louis Buttica, Roger Blatter, Julien Rilliet (excusé)

En préambule, M.Christen précise que, du moment qu'une motion est déposée, elle n'appartient plus au motionnaire mais au Conseil Communal. C'est pour cette raison que malgré l'originalité de la situation, il siège aujourd'hui répondant à sa propre motion. Il précise que le rôle de la DEP a été de faire un inventaire des lieux d'aisances et d'en évaluer l'état et la fréquentation. Il a été également fait une comparaison avec d'autres ville. Un accord avec des cafetiers-restaurateurs est envisagé, cette mesure est actuellement en suspens pour plusieurs raisons, cependant le processus devrait reprendre, car l'option est intéressante. Les travaux étaient du ressort de la DAIE.

M.Garanis, précise que vu l'état déplorable, les déprédations et le manque de fréquentation ou la mauvaise fréquentation de certains édicules et lieux, certaines toilettes ont été fermées passant de 21 lieux à 12. Les lieux ayant fermé se trouvent à la rue du Musée, à St Jean, à Entre-deux-Villes, Major Davel, Point du jour, Charmontey, Devin, Bosquet et Praz. La situation lugubre en sous-sol de certains lieux a aussi été un critère à leur fermeture. Une première phase de rénovation a eu lieu avant la Fête des Vignerons, une deuxième est sur le point de débuter et tiendra compte des apports de la présente commission pour poursuivre l'amélioration des lieux d'aisance veveysans. Ceci notamment en facilitant l'accès aux personnes à mobilité réduite là où c'est possible, et en choisissant des matériaux résistants aux déprédations.

Un commissaire s'interroge sur la possibilité, d'instaurer des containers aménagés en lieu et place des lieux à rénover, ceci permettant une économie en les rendant payants.

M. Garanis répond que ceci n'est pas envisagé pour le moment pour deux raisons : l'accès aux toilettes doit rester gratuit dans l'idée de l'administration communale et parce que les projets

pour embellir les volumes existants devraient permettre d'atteindre un service acceptable. Cependant, les remarques sont prises en compte.

Un commissaire demande s'il est possible d'avoir accès au document sur le phasage cité dans le préavis. M.Garanis propose de l'envoyer par courriel pour le joindre au rapport (voir document joint).

Une remarque est soulevée par ce même commissaire sur la vision du ratio de toilettes par habitant. Il déplore la diminution de ce ratio et souhaite la réhabilitation d'au moins deux lieux : le Point du Jour et l'espace entre la gare et la poste. Ceci pour maintenir la qualité de vie et l'attrait touristique de la Ville. Cela ramènerait le nombre de lieux de 12 à 14.

M.Garanis abonde dans ce sens, mais relève les difficultés techniques de la réhabilitation de certains lieux, la difficulté de mise aux normes dans certains espaces et certains lieux carrément inadéquats, parce que trop inquiétants.

Une discussion s'ensuit sur la partie est du quai Perdonnet et son manque de lieux d'aisance.

M.Christen relève que la plupart des lieux fermés étaient peu fréquentés mais qu'on peut envisager une réouverture de certains lieux moyennant des finances supplémentaires.

Un commissaire demande quelle est l'origine du rapport homme/femme évoqué dans le rapport et s'il existe des prescriptions cantonales ou fédérales en la matière.

M. Garanis répond que c'est une question de bon sens, une tendance générale. Une étude est mentionnée qui démontrerait une différence physiologique qui amène les femmes à fréquenter les toilettes plus souvent que les hommes.

Pour précision, à Vevey, le ratio est : un urinoir et une cabine destinés les hommes pour deux cabines destinées aux femmes.

Un commissaire souligne la qualité de la rénovation des toilettes de la tour de l'Horloge. mais déplore le manque de signalétique. Il cite à nouveau le manque de lieux entre le rond-point d'Entre-deux-Villes et la place du Marché.

M.Garanis reconnaît que la signalétique n'est pas bonne, c'est une chose qui va être améliorée à l'avenir. Il prend note de la remarque.

A propos des toilettes publiques du parking de la poste, une discussion évoque la possibilité d'un partenariat avec les CFF qui fût abandonnée en raison de la position des CFF qui érigeaient en condition de leur participation l'instauration d'une utilisation payante.

Un commissaire demande ce qu'il adviendra des toilettes qui ont été fermées, notamment l'urinoir des Bosquets actuellement barré de planches de chantier.

M. Garanis répond que ces lieux seront soit fermés de manière propre et définitive, soit réaménagés comme lieux de stockage pour la voirie.

Vote de la commission : unanimité pour accepter le préavis.

Conclusions

En conclusion, la commission chargée de l'étude du rapport- préavis n° 04/2020, du 24 février 2020, concernant la réponse à la motion de M. Jérôme Christen "Pour des toilettes décentes, en suffisance et l'égalité du droit au pipi", vous prie, Monsieur le président, Mesdames et messieurs de prendre la décision suivante:

Le conseil communal de Vevey

Vu du rapport- préavis n° 04/2020, du 24 février 2020, concernant la réponse à la motion de M. Jérôme Christen "Pour des toilettes décentes, en suffisance et l'égalité du droit au pipi"

Décide

D'accepter la réponse de la Municipalité à la motion de M.Jérôme Christen "Pour des toilettes décentes, en suffisance et l'égalité du droit au pipi"

Pour la commission - Président rapporteur
Colin Wahli

